

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le Compartiment JPMorgan Funds – Systematic Alpha Fund, dans lequel vous détenez des actions, sera absorbé par le Compartiment JPMorgan Funds – Diversified Risk Fund.

Le motif de la fusion et les trois options qui s'offrent à vous sont exposés ci-après. Veuillez prendre connaissance des informations importantes vous étant communiquées ci-dessous. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



Jacques Elvinger *Pour le Conseil d'administration*

Fusion de compartiments - ordres acceptés jusqu'au 20 avril 2021 à 14 h 30 (CET)

Motif de la fusion Le compartiment a enregistré d'importantes sorties de capitaux et ses perspectives de croissance sont limitées. Le Conseil estime que la fusion permettra d'investir dans un compartiment offrant de meilleures perspectives de croissance avec à la clé un potentiel d'économies d'échelle.

LA FUSION

Date de la fusion 23 avril 2021

Date limite de réception des ordres de conversion/rachat 20 avril 2021 à 14 h 30 (CET)

Votre compartiment JPMorgan Funds – Systematic Alpha Fund

Compartiment absorbant (compartiment avec lequel votre compartiment va être fusionné)
JPMorgan Funds – Diversified Risk Fund

LA SICAV

Nom JPMorgan Funds

Forme juridique SICAV

Type de fonds OPCVM

Siège social

6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg, Luxembourg

Téléphone +352 34 10 1

Fax +352 2452 9755

Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)
B 8478

Société de gestion JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

VOS OPTIONS

1 Ne solliciter aucune intervention. Vos actions seront automatiquement échangées contre des actions du compartiment absorbant. Les actions de votre compartiment toujours en votre possession après la date limite seront échangées contre des actions du compartiment absorbant.

2 Demander la conversion de votre investissement dans un autre compartiment. Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Veuillez lire attentivement le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de tout compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.

3 Demander le rachat de votre investissement. Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

Nous vous invitons à passer ces options en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier. Toutes ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

Quelle que soit l'option que vous choisissiez, aucune commission de rachat ou de conversion ne vous sera imputée, sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

Un certificat de fusion vous sera envoyé par voie postale dans les 10 jours suivant la date de la fusion. De plus amples informations, dont le rapport de fusion du réviseur d'entreprises de la SICAV, le DICI, le prospectus et les derniers rapports financiers des deux compartiments, sont disponibles à l'adresse www.jpmorganassetmanagement.lu ou auprès du siège social. Une version électronique du présent avis est disponible sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.lu.

Calendrier et implications de la fusion

La présente section fournit les informations clés relatives à la fusion. Des informations complémentaires sont disponibles dans la comparaison détaillée des compartiments ci-dessous ainsi que dans les DICI et prospectus respectifs. Nous vous conseillons de lire attentivement le DICI du compartiment absorbant, qui est joint à la présente lettre.

Dates clés

20 avril 2021 à 14 h 30 CET

Date limite de réception des ordres de transaction.

23 avril 2021

La fusion est effectuée ; les actions sont échangées.

26 avril 2021

Vous pouvez placer des ordres de transaction sur les nouvelles actions.

Lors de la fusion, tous les actifs, passifs et revenus de votre compartiment seront transférés vers le compartiment absorbant, et votre compartiment cessera d'exister.

Toutes les actions restantes au sein de votre compartiment à la date de la fusion sont échangées gratuitement contre des actions de la classe d'actions équivalente du compartiment absorbant. Le ratio d'échange est arrondi à 7 décimales et se fonde sur la valeur liquidative en vigueur ce jour pour les deux compartiments, exceptionnellement arrondie aux fins de la fusion à 6 décimales. Le calcul du ratio d'échange sera validé et documenté dans le rapport de fusion préparé par le réviseur d'entreprises de la société, rapport qui sera disponible sur demande.

La valeur totale des actions que vous détenez dans votre compartiment sera identique à celle des nouvelles actions reçues dans le compartiment absorbant, sous réserve d'arrondis, mais leur nombre pourra être différent.

Impact

Principales différences de politique d'investissement entre votre compartiment et le compartiment absorbant

- Alors que votre compartiment cherche à tirer profit des primes de risque généralement associées aux stratégies de hedge funds, le compartiment absorbant cherche à offrir une exposition aux primes de risque de style value, qualité, momentum et portage en investissant dans diverses classes d'actifs traditionnelles.
- La devise de référence de votre compartiment est l'EUR tandis que celle du compartiment absorbant est l'USD. Cependant, les actions du compartiment absorbant que vous recevrez seront évaluées dans la même devise que celle de votre classe d'actions actuelle dans votre compartiment.

Avantages potentiels

- La fusion vous permettra d'investir dans un compartiment dont les actifs devraient enregistrer une croissance plus forte à l'avenir, avec à la clé un potentiel d'économies d'échelle.

Inconvénients potentiels

- Le compartiment absorbant devrait être un peu plus étroitement corrélé aux classes d'actifs traditionnelles. Il aura, en moyenne, une exposition légèrement plus élevée au risque de marché directionnel des actions et des obligations, ce qui peut entraîner une plus forte volatilité.
- Les dépenses ponctuelles associées aux coûts de transaction, qui sont estimées à quelque 0,73%, seront supportées par votre compartiment.
- A la date de la fusion et au cours des deux jours ouvrables précédents, vous ne pourrez pas souscrire, convertir ou demander le rachat des actions de votre compartiment.

Autres remarques

- Votre compartiment ne supportera aucuns frais légaux, de conseil ou administratif supplémentaires au titre de la fusion.
- Bien que le portefeuille de votre compartiment présente quelques similitudes avec celui du compartiment absorbant, un certain rééquilibrage des actifs sera nécessaire et tout ou partie des actifs de votre compartiment pourront être détenus sous forme de liquidités pendant une courte durée en préparation de la fusion. Votre compartiment pourra dès lors afficher une exposition moindre aux marchés, avec à la clé un impact positif ou négatif sur la performance. Il est prévu que ce rééquilibrage du portefeuille débutera au plus tôt 10 jours ouvrables avant la date de la fusion.
- Les données de performance de votre compartiment et du compartiment absorbant figurent dans le DICI ou la fiche signalétique correspondante, disponible dans la bibliothèque de documents à l'adresse jpmorganassetmanagement.lu.

Comparaison des compartiments

Ce tableau compare les informations relatives à votre compartiment et au compartiment absorbant. Sauf mention contraire, les termes de ce tableau ont la signification qui leur est donnée dans le prospectus correspondant.

- **Les informations figurant dans une colonne** concernent uniquement le compartiment dont le nom est repris en haut de cette colonne.
- **Les informations qui s'étalent sur les deux colonnes** concernent les deux compartiments.

JPMorgan Funds – Systematic Alpha Fund

JPMorgan Funds – Diversified Risk Fund

Objectif		
Objectif d'investissement	Offrir un rendement total supérieur à celui de son indice de référence monétaire en exploitant les biais comportementaux qui caractérisent les marchés financiers, essentiellement via le recours à des instruments dérivés.	Offrir une croissance du capital sur le long terme en investissant dans plusieurs classes d'actifs à l'échelle mondiale à l'aide d'une approche d'allocation d'actifs pondérée du risque et en ayant recours à des instruments dérivés si nécessaire.
Processus d'investissement		
Approche d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Processus d'investissement systématique et basé sur des règles, qui cherche à tirer profit, en suivant une approche bottom-up, des primes de risque alternatives liées aux stratégies de hedge funds. ▪ Exploite les rendements généralement associés aux principales stratégies de hedge funds (equity market neutral, macro/managed futures, convertible bond arbitrage et event-driven) au sein d'un même portefeuille, tout en réduisant la part de risque relative aux gérants inhérente à tout investissement dans un hedge fund du fait de son approche systématique. ▪ Vise à diversifier un portefeuille composé d'actifs traditionnels comme les actions ou les obligations. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approche systématique offrant une exposition longue/courte à un large éventail de primes de risque à travers toutes les classes d'actifs. ▪ Portefeuille ciblant une exposition équilibrée à long terme à différentes primes de risques, regroupées en quatre styles : qualité, portage, momentum et value. ▪ Portefeuille construit de façon à conserver une faible corrélation avec les marchés traditionnels.
Indice de référence	ICE 1 Month EUR LIBOR	ICE 1 Month USD LIBOR
Recours à un indice de référence et similitudes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comparaison des performances. <p>Le Compartiment est géré de manière active sans référence ou contrainte vis-à-vis de son indice.</p>	
Politiques		
Principale exposition	<p>Investissement, direct ou par le biais d'instruments dérivés, dans un large éventail de classes d'actifs, telles que des actions (y compris de sociétés à petite capitalisation), des titres de créance, des devises, des titres convertibles et des matières premières d'émetteurs du monde entier, y compris des pays émergents.</p> <p>Le Compartiment peut avoir une exposition nette longue ou courte aux secteurs, marchés et devises (obtenue par le biais d'instruments dérivés), mais son exposition nette au marché n'excédera normalement pas 150% de ses actifs nets (hors positions sur contrats de change à terme, établies dans le but de couvrir l'exposition en devises).</p> <p>Le Compartiment peut détenir une part importante de liquidités et de quasi-liquidités, à titre de sûretés pour les produits dérivés ou jusqu'à ce que des opportunités d'investissement appropriées soient identifiées.</p>	<p>Les actifs sont majoritairement investis, directement ou par le biais d'instruments dérivés, dans des actions (y compris de sociétés à petite capitalisation), des titres convertibles, des titres de créance, des devises et des liquidités. Le Compartiment peut également s'exposer aux matières premières par le biais d'actions, d'OPCVM, d'OPC, d'ETF ou d'instruments dérivés sur indices de matières premières. Les émetteurs peuvent être domiciliés dans le monde entier, y compris dans des pays émergents. Le Compartiment peut investir dans des titres de créance de catégorie inférieure à « investment grade » et des titres non notés.</p> <p>Le Compartiment peut avoir une exposition nette longue ou courte (obtenue par le biais d'instruments dérivés) à différents secteurs, marchés et devises, mais maintiendra à tout moment une exposition totale nette longue au marché. Le Compartiment peut détenir une part importante de liquidités et de quasi-liquidités, à titre de sûretés pour les produits dérivés ou jusqu'à ce que des opportunités d'investissement appropriées soient identifiées.</p>

Produits dérivés	Utilisés à des fins : d'investissement, de couverture et de gestion efficace de portefeuille	
Méthode de calcul de l'exposition globale	VaR absolue	
Devises	Devise de référence du Compartiment : EUR	Devise de référence du Compartiment : USD
	Devises de libellé des actifs : toutes.	Devises de libellé des actifs : toutes.
	Approche en matière de couverture : couverture dans la Devise de référence essentiellement.	
Principaux risques	Techniques :	
Risques d'investissement : Risques liés aux titres et aux techniques du Compartiment	Produits dérivés Couverture Positions vendeuses	
	Titres :	
	Matières premières Titres convertibles Titres de créance Marchés émergents Actions Petites entreprises	
	- Dette de catégorie inférieure à investment grade - Dette investment grade - Dette non notée - OPCVM, OPC et ETF	
Autres risques liés Autres risques auxquels le Compartiment est exposé du fait du recours aux techniques et aux titres susmentionnés	Crédit Liquidité Devise Marché Taux d'intérêt	
Catégorie de rendement et de risque	4	
	Note : le risque est mesuré sur une échelle de 7 points, où la Catégorie 1 indique un risque plus faible (mais pas l'absence de risque) et un potentiel de rendement inférieur et la Catégorie 7 indique un risque plus élevé et un potentiel de rendement supérieur.	

Frais	
Commission de souscription	A : 5,00% C : Zéro D : 5,00% I : Zéro I2 : Zéro X : Zéro
Commission de conversion	A : 1,00% C : 1,00% D : 1,00% I : 1,00% I2 : 1,00% X : 1,00%
Commission de rachat	A : 0,50% C : Zéro D : 0,50% I : Zéro I2 : Zéro X : Zéro
Commission annuelle de gestion et de conseil	A : 1,25% C : 0,60% D : 1,25% I : 0,60% I2 : 0,50% X : Zéro
Commission de distribution	A : Zéro C : Zéro D : 0,65% I : Zéro I2 : Zéro X : Zéro
Frais administratifs et d'exploitation (max)	A : 0,30% C : 0,20% D : 0,30% I : 0,16% I2 : 0,16% X : 0,15%

Structure**Clôture de l'exercice social**

30 juin

Société d'investissement

JPMorgan Funds

Date de l'assemblée générale annuelle des actionnairesTroisième mercredi de novembre à 15 h 00 (CET)
(ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, le jour ouvrable suivant).**ETAPES SUIVANTES**

Echange de vos actions en actions du compartiment absorbant : aucune action n'est requise. Toutes les actions que vous détenez dans votre compartiment à la date de la fusion seront automatiquement échangées.

Conversion ou rachat de tout ou partie de vos actions : envoyez vos ordres de transaction selon les modalités habituelles, ou faites-les directement parvenir au siège social (coordonnées en page 1).

Veillez noter que, même lors des périodes au cours desquelles les commissions de conversion et de rachat ne sont pas facturées, toutes les autres conditions et restrictions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, restent d'application.

Pour plus d'informations : vous pouvez obtenir un exemplaire gratuit des modalités de fusion communes provisoires, du rapport de fusion du réviseur d'entreprises, du prospectus, des derniers rapports financiers et du DICI en envoyant une demande par e-mail à l'adresse kiiid.requests@jpmorgan.com ou par lettre postale au siège social (coordonnées en page 1).

Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sàrl, Dreikönigstrasse 37, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, 8 rue de la Confédération, 1204 Genève. Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.